

## **Conditions de participation:**

### **Article 1      Concours**

Nestlé Waters Suisse SA organise, du **01 avril 2021 au 30 septembre 2021** inclus, sur sa page Instagram ([https://www.instagram.com/henniez\\_ch/](https://www.instagram.com/henniez_ch/)) un concours gratuit sans obligation d'achat.

Pour pouvoir participer, le participant doit voter sur le compte Instagram Henniez, avec l'Emoji correspondant en commentaire, répondre à notre question, puis s'abonner à notre page **Instagram**.

### **Article 2      Participants**

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans au moment de sa participation. Les participants doivent être domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein.

Les participants mineurs (âgés de moins de 18 ans) confirment avoir informé leur représentant légal de leur participation et avoir obtenu leur autorisation.

### **Article 3      Participation**

3.1 Nestlé Waters Suisse SA informe les internautes que, bien que les pages Instagram de la marque HENNIEZ soient consultable mondialement, le concours a été formaté et est réservé aux seules personnes résidentes en Suisse et au Liechtenstein.

3.2 En participant à ce concours le participant accepte ces conditions de participation dans leur totalité et sans réserve. Le participant peut participer à plusieurs reprises au concours.

Afin d'éviter des participations non conformes aux présentes conditions de participation, Nestlé Waters Suisse SA pourra être amené à limiter la participation au concours par des moyens techniques (notamment limitation à une participation par compte **Instagram**). Dans ce cas, Nestlé Waters Suisse SA ne pourra pas être tenu responsable en cas d'impossibilité de participation.

3.3 Le participant accepte que dans le cadre de ce concours ses données personnelles soient collectées et traitées par Nestlé Waters Suisse SA et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi suisse sur la protection des données.

3.4 D'autre part, le participant s'engage notamment à:

- Ne causer aucun dysfonctionnement ou interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site Web.
- Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.

- Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.
- Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.
- Ne pas usurper l'identité d'un tiers ou d'utiliser un faux nom.
- Ne pas utiliser de procédé contraire à la bonne foi pour accroître ses chances de gain ou les chances de gain de tiers, par le biais de solutions technologiques ou d'astuces en tout genre (par exemple recours à des groupes de vote sur les réseaux sociaux).

Toute personne contrevenant à ces interdictions ou adoptant des comportements analogues pourra être exclue du concours et/ou sera privé de gain. Nestlé Waters Suisse SA se réserve le droit d'entreprendre également toute démarche judiciaire ou administrative pour le cas où ces comportements devaient enfreindre la loi ou compromettre ses intérêts.

3.5 Nestlé Waters Suisse SA est libre d'annuler tout ou partie du concours en cas d'irrégularités, notamment par voie informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants.

### 3.6 Concours sur Instagram

Le participant reconnaît que le concours n'a aucun lien avec Instagram et qu'il n'est pas sponsorisé, soutenu ou organisé par Instagram. Il libère Instagram de toute prétention en lien avec ce concours. Toutes les informations sont exclusivement mises à disposition par les participants et non pas par Instagram et toutes les informations sont mis à disposition de Nestlé Suisse SA et non pas de Instagram.

## Article 4 Prix

Les prix : **1 Hyperboom et 3 Boom de la marque Ultimate Ears**, seront envoyés aux gagnants par courrier recommandé 1x/mois durant les 6 mois de la durée du concours. (De Avril 2021 à Septembre 2021)

Quatre gagnants seront tirés au sort par mois. Le tirage au sort a lieu 8 jours après les publications de chaque mois respectifs, d'avril à septembre.

L'annonce du gagnant sera faite via une story sur Instagram et également par message privé sur Instagram.

4.1 Les prix ne peuvent pas être convertis en espèces. Nestlé Waters Suisse SA peut en tout temps décider de remplacer les prix par d'autres équivalents.

4.2 Nestlé Waters Suisse SA et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution des prix pour des raisons indépendantes de leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, pertes, grèves postales, etc.).

Les gagnants seront contactés via Instagram en message privé afin de leur annoncer leur gain et d'obtenir leurs coordonnées pour l'envoi du gain par la Poste. En outre, si le

gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 6 mois après avoir reçu la communication de son gain de la part d'HENNIEZ par message privé via Instagram, le droit au gain sera définitivement perdu. Ou si le gagnant ne fournit pas les informations nécessaires (adresse, nom complet) pour l'envoi de son gain par la Poste.

- 4.3 Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences. Tous les frais, impôts et taxes liés au gain d'un prix sont à la charge du gagnant.
- 4.4 Nestlé Waters Suisse SA se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots.
- 4.5 Les gagnants sont avertis par message privé sur Instagram.

## **Article 5      Responsabilité**

- 5.1 Nestlé Waters Suisse SA se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ce concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.
- 5.2 Nestlé Waters Suisse SA rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via des sites partenaires.
- 5.3 En outre, Nestlé Waters Suisse SA ne saurait être tenue pour responsable de dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Dans le cadre de l'utilisation des réseaux sociaux, les participants acceptent de ne diffuser aucun contenu du site sur des sites tiers.
- 5.4 Nestlé Waters Suisse SA ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Instagram ou à participer au concours du fait de défauts techniques ou de problèmes liés notamment à l'encombrement des réseaux.

Nestlé Waters Suisse SA ne peut être tenue responsable:

- Des problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet.
- Des dysfonctionnements techniques et mécaniques.
- Des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte.
- D'autres dysfonctionnements.
- D'erreurs causées par l'équipement, la programmation, des erreurs humaines ou tout autre motif.

- De dommages sur les ordinateurs du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au concours.

**Article 6 For et droit applicable**

En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, une solution amiable sera recherchée. Au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, le for est à Vevey. Le droit suisse est applicable.

Vevey, Mars 2021